



Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance

Crèches La Maison Bleue en Moselle : malgré une alerte syndicale et une médiatisation, les autorités restent silencieuses

*Huit jours après un article d'Ici Lorraine,
aucune réponse du Préfet, du Département ou de la CAF*

Guénange, le 17 décembre 2025 - Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) a saisi officiellement, le 6 novembre 2025, le Préfet de la Moselle, le Président du Conseil départemental et le Directeur de la CAF de Moselle, conformément à l'article L.2324-2 du Code de la santé publique, afin de demander un contrôle coordonné des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par La Maison Bleue dans le cadre de la délégation de service public (DSP) confiée par la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM).

Le 8 Décembre 2025, le média Ici Lorraine¹ (Radio France) a rendu publique cette démarche dans un article consacré aux difficultés rencontrées dans plusieurs crèches de La Maison Bleue en Moselle.

À ce jour, malgré cette alerte syndicale formelle et sa médiatisation par un média de service public, aucune réponse n'a été apportée au SNPPE par le Préfet, le Département ou la CAF de Moselle.

🔍 Des faits documentés, une inertie préoccupante

La saisine du SNPPE repose sur des éléments concordants et documentés :

- une pétition de parents d'usagers de la crèche de Marange-Silvange dénonçant une dégradation des conditions d'accueil ;

¹

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-lorraine-moselle-et-pays-haut/creches-de-la-maison-bleue-un-syndicat-de-professionnels-reclame-des-controles-dans-toutes-les-structures-de-moselle-9861409>

- des **témoignages de professionnel·le·s** indiquant que la crèche d'**Amnéville**, bien que faisant l'objet d'un suivi spécifique depuis 2022, **ne fonctionnerait toujours pas à pleine capacité**, accueillant environ une trentaine d'enfants par jour ;
- des **articles de presse locaux** faisant état de dysfonctionnements persistants dans plusieurs structures relevant de la même DSP.

Ces éléments concernent **plusieurs communes du territoire** : Amnéville, Marange-Silvange, Sainte-Marie-aux-Chênes, ainsi que d'autres établissements gérés par le même délégataire.

Le silence des autorités interroge leur capacité à exercer le contrôle public

Le SNPPE s'inquiète profondément de l'**absence totale de réaction des autorités compétentes**, y compris après la publication de l'article d'Ici Lorraine.

Ce silence :

- laisse les **professionnel·le·s et les familles sans réponse** ;
- fragilise la **confiance dans les dispositifs de délégation de service public** ;
- et interroge la capacité effective de l'État et des institutions à **assurer la protection des enfants accueillis**, conformément aux missions qui leur sont confiées par la loi.

Le SNPPE demande des réponses immédiates

Le SNPPE demande solennellement que :

1. les autorités saisies **répondent officiellement** à la saisine transmise le 6 novembre 2025 ;
2. les **contrôles prévus par la loi soient effectivement diligentés** ;
3. les **conclusions de ces contrôles soient rendues publiques** ;
4. les responsabilités soient pleinement assumées, tant par les autorités de contrôle que par le délégataire.

À défaut de réponse rapide, le SNPPE se réserve la possibilité de **saisir les instances nationales compétentes**, afin que la situation en Moselle ne reste pas sans suite.